

A usage officiel

C(2016)116

Organisation de Coopération et de Développement Économiques
Organisation for Economic Co-operation and Development

05-Jul-2016

Français - Or. Anglais

CONSEIL

Conseil

**RÉSULTATS DE LA RÉUNION MINISTÉRIELLE DES 22 ET 23 JUIN SUR L'ÉCONOMIE
NUMÉRIQUE ORGANISÉE PAR LE COMITÉ DE LA POLITIQUE DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE**

(Note du Secrétaire général)

JT03399042

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.



**C(2016)116
A usage officiel**

Français - Or. Anglais

1. Une réunion ministérielle sur l'économie numérique organisée par le Comité s'est tenue les 22 et 23 juin 2016 à Cancún (Mexique), sous la présidence de M. Ildefonso Guajardo Villarreal, Ministre de l'Économie du Mexique, avec à la vice-présidence, par M. Navdeep Singh Bains, Ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique du Canada, M. Yanghee Choi, Ministre des Sciences, des TIC et de la Planification de la Corée, Mme Axelle Lemaire, Secrétaire d'État chargée du Numérique de la France, M. l'Ambassadeur Daniel Sepulveda, Coordinateur de la Politique internationale des communications et de l'information au Ministère des Affaires étrangères des États-Unis et M. Andrus Ansip, vice-président pour le Marché unique numérique à la Commission européenne.

2. Première réunion ministérielle de l'OCDE sur l'économie numérique à se tenir en Amérique latine, cette rencontre a réuni des ministres et hauts responsables, des dirigeants de grandes organisations internationales et d'entreprises, ainsi que des représentants de la communauté technique de l'internet, de la société civile et du mouvement syndical. Y ont participé les Membres de l'OCDE et l'Union européenne, ainsi que les non-Membres suivants : Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Chine, Colombie, Costa Rica, Égypte, Équateur, Indonésie, Lettonie, (devenue, depuis, le 35^e Membre de l'OCDE), Lituanie et Malaisie. En tout, plus de 1 300 personnes ont participé à la réunion, qui était diffusée sur le web.

3. La Ministérielle a solidement ancré les enjeux numériques parmi les préoccupations politiques mondiales. Elle a souligné combien il était urgent d'élaborer une vision stratégique et une approche pleinement intégrée de la transformation numérique, afin d'en maximiser les avantages et de faire face aux profondes mutations numériques à l'œuvre partout dans le monde. Le Secrétaire général a ouvert les débats, insistant sur la nécessité de mieux mesurer l'économie numérique, d'analyser la transformation numérique de l'économie et de la société, et de préserver le caractère ouvert et l'accessibilité de l'internet. Ces messages ont suscité l'adhésion des Membres de l'OCDE, comme en témoigne l'allocution d'ouverture de la ministre du Commerce des États-Unis, Mme Pritzker, qui a appelé les Membres de l'OCDE à renforcer leur détermination à mettre en œuvre la Recommandation du Conseil sur les principes pour l'élaboration des politiques de l'internet, qui énonce les principes d'ouverture, de libre circulation de l'information et de gouvernance multipartite de l'internet. Le Vice-président de la Commission de l'Union européenne, M. Ansip, a lui aussi souscrit aux priorités de la Ministérielle. Il a invité tous les participants à veiller à la connectivité mondiale et a insisté sur le fait que nous vivons à une époque où l'accès au haut débit peut avoir davantage d'effet sur le PIB que l'accès aux ports et aux chemins de fer.

4. La Réunion ministérielle a également offert un espace unique pour débattre des moyens de concrétiser le potentiel de l'économie numérique en avantages économiques et sociaux dans des pays aux niveaux de développement différents. La décision de tenir la réunion au Mexique a non seulement permis de faire connaître les importantes réformes que ce pays a engagées dans le domaine de l'économie numérique, mais a également positionné l'OCDE comme partenaire des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, qui se rapprochent de plus en plus de la stratégie de l'Organisation à l'égard des enjeux de l'économie numérique. La tenue simultanée de la Ministérielle et de la réunion des Régulateurs des télécommunications des pays d'Amérique latine et des Caraïbes à Cancún a enrichi le débat, les participants circulant entre les deux réunions. La Ministérielle était par ailleurs adossée à un marathon de programmation (*Hackathon*) et quatre forums de parties prenantes – le Comité consultatif économique et industriel auprès de l'OCDE (BIAC), la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC), le *Civil Society Information Society Advisory Council* (CSISAC) et la Communauté technique de l'internet (ITAC) – qui ont souligné le solide engagement de l'OCDE à l'égard du modèle multipartite pour l'élaboration des politiques de l'économie numérique.

5. Le principal résultat de la réunion ministérielle a été l'adoption de la Déclaration sur l'économie numérique : innovation, croissance et prospérité sociale (la « Déclaration de Cancún »), figurant en Annexe [pour référence, voir aussi [C\(2016\)69](#)]. La Déclaration de Cancún appelle les gouvernements à mobiliser énergiquement les opportunités offertes par l'économie numérique au service d'une croissance plus

durable et plus inclusive, axée sur le bien-être, l'égalité des chances et la confiance. Pour promouvoir cette vision, une action collective et la participation de tous les pays sont essentielles. Lors de la réunion, outre les pays de l'OCDE, la Lettonie ainsi que sept pays non Membres (Argentine, Colombie, Costa Rica, Égypte, Équateur, Indonésie et Lituanie) ont adopté la Déclaration de Cancún, et le Brésil et la Malaisie ont exprimé leur intérêt à y adhérer prochainement.

6. La Déclaration de Cancún définit une ambitieuse feuille de route commune pour faire avancer le programme d'action du numérique. Elle invite l'OCDE à explorer des pistes en vue de préserver le caractère ouvert de l'internet, qui est fondamental, tout en réalisant simultanément certains objectifs d'action publique; rendre accessible à tous la connectivité haut débit ainsi que les technologies et services numériques ; doter les citoyens de la palette de compétences nécessaires pour pleinement participer à l'économie numérique, et favoriser les nouvelles formes de travail rendues possibles par les technologies numériques tout en veillant à la qualité des emplois ; mettre au point des stratégies de protection de la vie privée et des données au plus haut niveau de gouvernement ; analyser la transformation numérique de l'économie et de la société dans une optique interministérielle ; et combler le déficit de données numériques afin de produire des données concrètes de meilleure qualité pour étayer les politiques à mesure que progresse la transformation numérique. Ces objectifs ont été pris en compte par le CPEN dans son projet de programme de travail pour 2017-18 et seront poursuivis, notamment dans le cadre de la proposition de projet horizontal sur la numérisation de l'économie et de la société.

7. Conformément à la pratique établie, toutes les Déclarations adoptées dans le cadre de l'OCDE sont transmises au Conseil, qui est invité à « prendre note » de ces instruments juridiques. La Déclaration de Cancún sera ensuite ajoutée à la liste des instruments juridiques de l'OCDE, avec une liste des Adhérents appelée à être actualisée en tant que de besoin.

Action proposée

8. À la lumière de ce qui précède, le Secrétaire général invite le Conseil à adopter le projet de conclusions suivant :

LE CONSEIL

- a) prend note du document [C\(2016\)116](#) ;
- b) prend note de la Déclaration sur l'économie numérique : innovation, croissance et prospérité sociale (la « Déclaration de Cancún »), figurant en Annexe au document [C\(2016\)116](#) ;
- c) prend note que sept non-Membres (à savoir l'Argentine, la Colombie, le Costa Rica, l'Égypte, l'Équateur, l'Indonésie et la Lituanie) ont adopté la Déclaration et que d'autres non-Membres ont été encouragés à y adhérer.

ANNEXE

DÉCLARATION SUR L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE : INNOVATION, CROISSANCE ET PROSPÉRITÉ SOCIALE (« DÉCLARATION DE CANCÚN »)

NOUS, Ministres et représentants de l'Allemagne, de l'Argentine, de l'Autriche, de la Belgique, du Canada, du Chili, de la Colombie, de la Corée, du Costa Rica, du Danemark, de l'Égypte, de l'Équateur, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Indonésie, de l'Irlande, de l'Islande, d'Israël, de l'Italie, du Japon, de la Lettonie, de la Lituanie, du Luxembourg, du Mexique, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République slovaque, de la République tchèque, du Royaume-Uni, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse, de la Turquie et de l'Union européenne, rassemblés à Cancún, au Mexique, les 22 et 23 juin 2016 ;

ATTACHÉS à l'État de droit et au respect des droits humains, au progrès des libertés et de la démocratie, et au développement des opportunités économiques, civiques et sociales au bénéfice de tous ;

RECONNAISSONS que l'économie mondiale vit de plus en plus à l'heure du numérique; que l'utilisation croissante des technologies numériques et du capital intellectuel, ainsi que les investissements y afférents, transforment en profondeur nos sociétés ;

RECONNAISSONS que l'économie numérique est un puissant levier d'innovation, de croissance et de prospérité sociale ; que nous avons pour objectif commun de promouvoir une croissance plus durable et inclusive axée sur le bien-être et l'égalité des chances, et de développer chez les citoyens la formation, les compétences et les valeurs nécessaires, dans un climat de confiance ;

RECONNAISSONS que la concrétisation d'un tel objectif dépend de la participation de tous les pays et de l'action collective, afin de saisir les opportunités et relever les défis que présente l'économie numérique ;

RECONNAISSONS à cet égard la nécessité d'adopter des approches holistiques, associant toutes les composantes de la société, et articulant des politiques cohérentes et fondées sur des données empiriques afin de stimuler les investissements dans le développement du haut débit, réduire les obstacles à l'utilisation des technologies numériques, favoriser la recherche, l'innovation et la création de débouchés commerciaux, renforcer la confiance, promouvoir la qualité des emplois et répondre aux besoins en compétences ;

RECONNAISSONS que la Conférence ministérielle de 1998 sur le commerce électronique (Ottawa) et la Ministérielle de 2008 sur le futur de l'économie internet (Séoul) ont posé les jalons de l'essor de l'économie numérique en associant efficacement des politiques élaborées en étroite coopération avec les experts de l'industrie et du commerce, les syndicats, la société civile et la communauté technique de l'internet, réunis au sein de comités consultatifs ; et que nous devons continuer à travailler ensemble et avec toutes les parties prenantes ;

RECONNAISSONS que les Recommandations de l'OCDE sur les principes pour l'élaboration des politiques de l'internet ; la protection des consommateurs dans le contexte du commerce électronique ; la gestion du risque de sécurité numérique pour la prospérité économique et sociale ; la politique de cryptographie ; et la protection de la vie privée et les flux transfrontières de données à caractère personnel, qui sont toutes le fruit d'une coopération multipartite, constituent un socle solide à l'appui de l'élaboration de politiques cohérentes en faveur d'une économie où le numérique revêt une importance croissante ;

RECONNAISSONS EN OUTRE à cet égard l'importance de la contribution des principes de gouvernance de l'internet énoncés dans la Déclaration multipartite de la conférence NETmundial ;

SOULIGNONS l'impérieuse nécessité de continuer à privilégier des approches multipartites, fondées sur la recherche de consensus, pour élaborer des normes techniques internationales favorisant l'interopérabilité et garantissant un internet sûr, stable, mondial, ouvert et accessible ; et le besoin constant, non moins important, de mettre au point des processus ouverts, transparents et inclusifs à l'appui de la gouvernance multipartite mondiale de l'internet ;

SOULIGNONS EN OUTRE que nos initiatives en faveur de l'économie numérique vont dans le sens du Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030, ainsi que des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information et de leur examen après dix ans ; et que nous devons promouvoir l'égalité homme-femme et l'inclusion des groupes vulnérables ou défavorisés ;

DÉCLARONS notre volonté de :

1. **Favoriser la libre circulation de l'information** pour stimuler l'innovation et la créativité, soutenir la recherche et le partage des connaissances, promouvoir les échanges et le commerce électronique, favoriser le développement d'entreprises et de services nouveaux, et améliorer le bien-être des populations grâce à des politiques fondées sur le respect des droits humains et l'État de droit, qui renforcent le caractère ouvert, distribué et interconnecté de l'internet, dans le respect des cadres établis de protection des données personnelles et de la vie privée, ainsi que la sécurité numérique ;
2. **Stimuler l'innovation et la créativité numériques** pour accélérer la croissance et répondre aux enjeux sociaux mondiaux en menant des politiques coordonnées qui favorisent les investissements dans les technologies numériques et le capital intellectuel, améliorent la disponibilité et l'utilisation des données, notamment des données ouvertes du secteur public, encouragent l'entrepreneuriat et le développement des petites et moyennes entreprises, et soutiennent la mutation continue de l'ensemble des secteurs économiques, notamment des services publics ;
3. **Renforcer la pénétration du haut débit et exploiter le potentiel d'infrastructures et de services numériques interconnectés et convergents** pour combler le fossé numérique et stimuler l'innovation en adoptant des cadres d'action neutres du point de vue technologique, qui favorisent les investissements dans les réseaux haut débit, protègent les consommateurs, stimulent la concurrence et offrent des opportunités à l'ensemble des acteurs ;
4. **Tirer parti des opportunités qu'offrent les applications et les technologies émergentes** telles que l'internet des objets, l'infonuagique, la transformation numérique de l'industrie et l'analytique de données, tout en traitant les effets économiques et sociaux qu'ils induisent et en évaluant la pertinence des politiques publiques et des cadres réglementaires, ainsi que des normes internationales ;
5. **Promouvoir la gestion du risque de sécurité numérique et la protection de la vie privée, au plus haut niveau de décision**, afin de renforcer la confiance ; mettre au point, à cet effet, des stratégies collaboratives qui reconnaissent le rôle déterminant de ces problématiques dans la prospérité économique et sociale, favorisent la mise en œuvre de pratiques cohérentes de gestion du risque de

sécurité numérique et d'atteinte à la vie privée, tout en portant une attention particulière à la liberté d'expression et aux besoins des petites et moyennes entreprises et des individus, stimulent la recherche et l'innovation et s'inscrivent dans une politique générale de responsabilité et de transparence ;

- 6. Stimuler le commerce électronique aux niveaux national et international, et contribuer à réduire les obstacles qui en freinent le développement**, dans l'intérêt des consommateurs et des entreprises, en adoptant des politiques et des cadres réglementaires qui renforcent la confiance des consommateurs et la sécurité des produits, favorisent la concurrence et l'innovation induite par les consommateurs, ainsi que la coopération entre les organismes de protection des consommateurs et d'autres organismes compétents, à l'échelle nationale et internationale ;
- 7. Tirer parti du potentiel des plateformes numériques** qui ouvrent la voie à des modes innovants de production, de consommation, de collaboration et de partage via des interactions entre particuliers et organisations, tout en évaluant les avantages et les défis socio-économiques qu'elles induisent, ainsi que la pertinence des cadres d'action et de réglementation correspondants ;
- 8. Faciliter la concrétisation des possibilités qu'offre l'économie numérique pour l'emploi** en réduisant les obstacles qui freinent les investissements dans les technologies et leur adoption dans tous les secteurs économiques, en promouvant un environnement professionnel attrayant et flexible, en particulier pour les nouveaux arrivants du numérique, en adaptant les politiques et les programmes du marché du travail pour favoriser des emplois de qualité et la protection sociale, notamment dans le cadre des nouvelles modalités rendues possibles par les technologies numériques, et en continuant à suivre de près les pertes d'emplois et à limiter les coûts sociaux connexes, en particulier pour les groupes vulnérables ;
- 9. Faire en sorte que chacun soit armé des compétences nécessaires pour prendre part à l'économie et à la société numériques**, en misant sur des politiques qui améliorent la capacité des systèmes éducatifs et de formation à appréhender la demande de compétences numériques générales et spécialisées et à y répondre ; facilitent le relèvement du niveau des qualifications et la reconversion professionnelle par le biais de la formation tout au long de la vie et en cours d'emploi ; et favorisent la littératie numérique et l'utilisation inclusive et efficace des TIC dans l'enseignement et la formation ;

DÉCLARONS EN OUTRE que nous réaliserons nos objectifs en temps voulu, en étroite coopération avec l'ensemble des parties prenantes, et qu'avec le concours de l'OCDE, nous partagerons nos expériences et travaillerons de concert pour :

- préserver le caractère ouvert de l'internet, tout en réalisant simultanément certains objectifs d'action publique, tels que la protection de la vie privée, de la sécurité, des enfants dans l'environnement numérique et de la propriété intellectuelle, ainsi que le renforcement de la confiance dans l'internet ;
- recenser, développer et dynamiser l'éventail de compétences nécessaires pour permettre une participation inclusive à une économie où le numérique occupe une place de plus en plus importante ; et analyser les nouvelles modalités de travail nées des technologies numériques, ainsi que leurs incidences sur la qualité des emplois et les relations de travail ;
- mettre au point des stratégies de protection de la vie privée et des données personnelles au plus haut niveau de gouvernement, qui prennent en compte toutes les composantes de la société, tout en offrant la souplesse nécessaire pour tirer le meilleur parti des technologies numériques dans l'intérêt général ; et favorisent le développement de dispositifs internationaux promouvant une protection efficace de la vie privée et des données personnelles d'un pays ou territoire à l'autre, notamment via l'interopérabilité des cadres mis en place ;

- évaluer les effets de la transformation numérique sur la société et tous les secteurs de l'économie mondiale, afin d'identifier les avantages et les défis à en attendre, et d'examiner comment les stratégies et les politiques nationales peuvent les prendre en compte et miser sur l'innovation pour combler les fossés numériques ;
- renforcer la collecte de statistiques comparables au niveau international sur l'adoption et l'utilisation des infrastructures haut débit et des services numériques, ainsi que sur l'utilisation des technologies numériques par les entreprises et les individus dans l'ensemble de l'économie et de la société ; et contribuer à la mise au point de nouveaux indicateurs de l'économie numérique, afin notamment d'évaluer la confiance, les compétences et les flux mondiaux de données ;

INVITONS l'OCDE à poursuivre ses travaux sur l'économie numérique et, pour ce faire, à s'appuyer sur ses réalisations dans d'autres domaines, notamment sa Stratégie sur les compétences et la nouvelle version de sa Stratégie pour l'emploi ;

APPELONS l'OCDE à continuer de produire des données probantes et des analyses innovantes à l'appui de l'élaboration de politiques pertinentes qui nous aideront à réaliser nos objectifs et à contribuer au développement d'une économie numérique florissante.